



## **Informations importantes sur les élections HLM.**

Vous n'êtes pas censé ignoré que l'année 2026 est une année importante pour nos associations car c'est l'année des élections HLM.

Afin de constituer des listes chez les bailleurs nous allons devoir rechercher des candidats, 6 par liste pour être plus précis.

Afin de sécuriser nos listes, notre recherche de candidats devra commencer dès le premier trimestre 2026.

Aussi un petit rappel des critères d'éligibilité semble nécessaire.

### **ELIGIBILITE DES CANDIDATS**

Peut-être candidat :

- Toutes personnes âgées de 18 n'ayant pas fait l'objet de certaines condamnations (énumération en annexe) ...
- Qui un contrat de location avec un le bailleur et qui peut fournir la dernière quittance disponible, ou un reçu de paiement partiel conforme à l'article 21 de la loi du 6 juillet 1989 ou encore la décision de justice ou le procès-verbal de conciliation homologué ou le plan d'apurement conclu avec le bailleur dûment respecté. Dans la mesure du possible nous demandons aux coordinateurs de campagne de privilégier au maximum les candidats à jour de leurs loyers afin d'éviter tout risque de rejet de la liste. Toutes les candidatures présentant un impayé sera de toute façon validée de manière collégiale.

Il est également important de rappeler que les candidats doivent être présentés par une association c'est-à-dire pour les listes régionales l'URIF CSF

Chaque contrat de bail ne donne droit qu'à une seule candidature !!!

***Enfin et c'est sûrement la plus grosse difficulté que nous allons rencontrer pour cette constitution de liste : elle doit être paritaire ce qui veut dire que pour chaque liste doit être candidat.e.s 3 femmes et 3 hommes. Tout le monde le sait, nous rencontrons à chaque élection de grandes difficultés à convaincre les hommes de s'investir!!!! la prospection de la gent masculine doit commencer le plus tôt possible.***



## LES DEPOTS DE LISTES

Les dépôts de listes auront lieu au plus tard 8 semaines avant la date de l'élection (il faut comprendre le jour du dépouillement). Majoritairement le dépôt des listes devra se faire **entre le mois de septembre et le début octobre**. Les vacances estivales apportant son lot de surprise, il faudra se tenir prêt et réactive pour parait à toutes éventualités !

Le dépôt des listes intervenant très proche d'une longue période de vacances, nous devons avoir constitué toutes les listes et récupérer un maximum de documents nécessaires à ce dépôt maximum fin juin à savoir :

- La charte d'engagement
- L'autorisation pour les photos
- La déclaration de candidature e
- La déclaration de non-condamnation
- La lettre d'accréditation

Seule la quittance de loyer sera demandée au dernier moment car cela doit celle qui précède le mois du dépôt de liste (la plus récente).

Pour être sûr à 100 % que nos listes ne seront pas retoquées en commission électorale, nous avons pour objectif de déposer les listes 15 jours avant dans la mesure du possible.

Un rappel hebdomadaire sera de toute façon envoyé aux UD et aux coordinateurs de l'URIF.

## LES PROFESSIONS DE FOI

La profession de foi est le document officiel et écrit dans lequel nous présentons nos projets et nos convictions. Il est imprimé et distribué à tous les locataires par le bailleur. C'est un document d'une extrême importance. Il faudra le travailler par bailleur au premier semestre 2026.

## L'URIF SON RÔLE

Le premier rôle de l'URIF sera de coordonner la campagne auprès des bailleurs dont elle a la responsabilité.

Elle déposera les listes en temps et en heure et contrôlera de leur conformité.

Elle négociera avec les militants des UD les protocoles électoraux.



Elle s'assurera que toutes les UD ont le matériel de campagne nécessaire.

En enfin, elle assistera et soutiendra toutes les UD qui feront appel à elle.

L'année 2026, sera pour l'URIF et ses membres une année où le succès sera au rendez-vous nous en sommes convaincues. Ces élections vont permettre à La CSF de revenir en force.